



Revoque du centre gerontologique departemental

Par **boulifai**, le **21/05/2012** à **14:41**

Bonjour,

J'ai été révoqué de mes fonctions d'agent des services hospitaliers. Le pôle emploi a rejeté l'indemnité journalière. J'aurai voulu savoir si je peux percevoir une indemnité de chômage ? si oui, par quel organisme ?

Merci par avance de m'informer de mes droits.